



## Fourques-sur-Garonne

### PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIEN CAFE

#### Conseil participatif

#### *Compte rendu de la Séance n°4 du 21/02/2022*

#### 18H – 18H15 : PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR, OBJECTIFS DE LA SEANCE

##### Objectifs de la séance

- point d'étape et échanges sur les **apports des recherches et contributions des membres du conseil participatif**
- point d'étape et échanges sur la **navette avec le conseil municipal et les points de blocage** architecturaux identifiés
- **affiner les dernières propositions architecturales** en s'appuyant sur un jeu de rôles

#### 18H15 – 19H : POINT D'ETAPE ET ECHANGES AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL

- **Point d'étape sur la réflexion menée par l'équipe municipale avec ATIS au sujet de la gouvernance du Café**

Clara Lemonnier (élue), appuyée par Clémence Jouvet (ATIS), fait un point d'étape des avancées de l'équipe municipale concernant la réflexion sur la gouvernance du futur café. Pour l'heure, aucun modèle n'a été choisi, l'équipe municipale se donnant le temps d'explorer différentes initiatives existantes et d'imaginer différents scénarii. Deux scénarii sont particulièrement explorés, celui de la gestion déléguée à un opérateur (association, professionnel indépendant...) ou celui d'une gestion

organisée selon un modèle SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). L'équipe municipale participera à une réunion de présentation et d'information par un représentant de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives (URSCOOP).

○ **Témoignages des visites/questions/remarques des membres du conseil participatif :**

**Question :** Une membre du conseil participatif a été visité le Biotilus à Marmande ainsi que la « Boîte à idées » à Nérac : lieux très intéressants, avec multi-activités autour du café. Ce sont des modèles associatifs qui ont vu le jour sur initiative d'un collectif associatif. Autre lieu pointé par l'architecte : « La belle lurette » à Saint Macaire. D'où la question : existe-t-il des cafés sur le territoire dont le projet a été, comme à Fourques, impulsé par la municipalité ?

**Réponse :** Clémence Jouvet a repéré seulement deux cafés en France qui sont des services municipaux, dont le modèle de gestion résulte peut-être d'un tissu associatif pas assez solide pour assurer le fonctionnement. De façon plus générale, les cafés associatifs qui prennent place dans des bâtiments publics ont des histoires de co-constructions avec les municipalités.

**Retours des visites :** Trois membres du conseil participatif ont été à une réunion d'information de l'association Amaçada à Grateloup. Cette association a été labellisée Espace de vie sociale par la CAF qui valorise les activités favorisant le lien social, l'intergénérationnel, le soutien à la parentalité et aux familles (subvention de 20 000 euros par an). L'activité café est une activité parmi d'autres, planifiée uniquement le dimanche matin. Les autres activités (accompagnement scolaire, ateliers seniors, goûters parents enfants, numérique...) s'échelonnent sur le planning hebdomadaire. L'association emploie une salariée qui coordonne et anime le lieu (poste à compétences multiples) et qui écrit les demandes de subventions (le coût chargé de ce poste= environ 30 000 euros, les 2/3 sont couverts par la subvention CAF). Des bénévoles assurent plusieurs activités et animations. Le nombre restreint de bénévoles pour une implication importante constitue aujourd'hui une difficulté que l'association essaie de résoudre (réflexion sur le modèle en cours via un DLA). A retenir : une polyvalence du lieu avec des activités planifiées (plages horaires), l'Espace de vie sociale CAF, la réflexion sur salariat et bénévolat

**Question :** Comment garantir auprès d'un éventuel gérant que les usages et l'identité du lieu tels qu'esquissés par le conseil participatif soient respectés ?

**Réponse :** l'élue précise que dans cette configuration possible, la personne ou l'association assurant la gestion déléguée doit répondre à un cahier des charges, lequel reprendrait les principaux éléments énoncés par le conseil participatif et validés par le conseil municipal.

**Débat d'idées :**

- Certains cafés reposent sur des fonctionnements basés sur des initiatives citoyennes ou associatives. Dans ces cas, le temps et l'expérience collective permet d'affiner le modèle de gouvernance, qui n'inclut pas forcément des salariés et donc n'implique pas des budgets trop conséquents. Les

subventions auxquelles les associations sont éligibles peuvent assurer un budget pour faire vivre le lieu (animation et vie du café), avec l'appui de bénévoles.

- L'investissement municipal est conséquent (400 000 euros de budget de réhabilitation), on peut comprendre que la réussite du fonctionnement du lieu est un enjeu important pour la municipalité. Peut-être que cela passe par un permanent (gérant ou salarié) ?

- Un collectif pourrait éventuellement émerger du conseil participatif pour jouer un rôle dans la gouvernance.

- La rénovation du lieu doit être d'abord pensée dans le sens de la restauration et de la préservation du patrimoine, avant l'idée que ce lieu doit être « rentable » pour assurer des salaires ou des bénéfices.

>> L'élue prend note de ces différentes prises de position et précise que l'équipe municipale doit encore poursuivre sa réflexion et qu'une réunion d'information pourra être proposée en temps voulu à la liste mail du conseil participatif pour les personnes intéressées.

#### ○ Poursuite des visites :

L'élue informe que Marie FAUX, chargée de mission à la cohésion sociale au sein de Val de Garonne Agglomération, va organiser un « bus tour » pour des visites de lieux inspirants, ayant ou visant le label Espace de vie sociale de la CAF.

#### ○ Echanges sur l'enquête auprès des jeunes

Il a été difficile pour la majorité des membres du Conseil Participatif de rencontrer des jeunes pour échanger sur leurs attentes par rapport au café. Celles et ceux qui ont des adolescents à la maison ont rapporté leur souhait d'y trouver des jeux (billards, jeux vidéos) et un endroit où se retrouver (un peu à l'abri des regards des adultes).

#### ○ Echanges sur la dimension patrimoniale des peintures de Masutti

L'un des membres du Conseil Participatif (Pascal Labrouillère) a constitué et transmis à l'ensemble du groupe un dossier soulignant la dimension patrimoniale des peintures murales de Masutti et de l'importance de leur valorisation au sein du café. En Lot-et-Garonne, c'est le seul lieu public (ni privé, ni religieux) où l'on peut encore voir des œuvres du peintre. Le café, qui pourrait s'appeler « Café Masutti », pourrait être pensé comme un café-musée faisant partie des curiosités artistiques sur le parcours du canal. Le livre de Jean-Louis Lambert consacré au peintre a pu circuler parmi les membres présents.

#### Synthèse des échanges :

Unanimité sur la conservation des fresques : il est important de restaurer ce patrimoine fourquais (d'un point de vue culturel, historique, local), certains ajoutent « même sans penser à la question de la rentabilité du lieu » (plutôt dans une logique de conservation/préservation)

Unanimité sur l'idée qu'il faut faire de ce patrimoine un élément d'attractivité pour le café, d'inscrire cette histoire dans la nouvelle vie du café

Des avis + mitigés sur:

pour certains, ces peintures évoquant le « bal » donnent un air joyeux à la salle qui doit être conservée de façon fidèle à la salle d'origine. Des lustres boules, de couleur bleue, pourraient créer le rappel des bulles peintes sur les murs. Des jumelages ou évènements en lien avec le village italien natal de Masutti pourraient être envisagés.

vs. pour d'autres, il faut prendre en compte le fait que ces peintures possèdent un style très rétro qui peut paraître très « kitch » et qui peut donner aux plus jeunes le sentiment que le café est un endroit pour les « anciens » dans lequel ils ne se retrouvent pas. L'objectif d'intergénéralité du lieu ne doit pas être perdu de vue. Peut-être conserver les fresques dans un décor un peu décalé, associant vintage et modernité.

Des avis + mitigés sur:

Le nom de « Café Masutti » plait beaucoup à certains qui y voient un hommage au peintre, un clin d'œil au patrimoine original qui se révélera au visiteur lors de sa visite dans le café, une carte de visite touristique

Vs. le nom de « Café Masutti » ne parle pas à tout le monde, ne renvoie pas à la convivialité, d'autres noms ont été et peuvent être proposés, le nom peut éventuellement venir de ceux qui feront fonctionner le café...

>> L'élue propose qu'une **réflexion collective** soit menée en séance 5 pour convenir d'une méthode de choix du nom du café, important pour l'identité du lieu.

## 19H-19H30 : RETOURS ET ECHANGES SUR L'AVANCEMENT DES SCENARII ARCHITECTURAUX

### o Navette des travaux avec le conseil municipal

Une synthèse des ateliers des 3 premières séances du conseil participatif a été présentée au Conseil Municipal le 10/01/22, comprenant les réflexions sur « l'ambiance » du lieu et celles sur les scenarii architecturaux. Par manque de temps, seuls les points principaux ont été évoqués. Ils sont repris dans les tableaux suivants.

Activité bar-café > RDC	Programmation architecturale envisagée	Avis/ajouts des élus
<b>Ambiance</b>	> reprise des couleurs rétro des fresques Masutti pour cohérence globale  > style récup' (dans l'air du temps + permet de « garder l'âme du café » + style végétal (idée d'un lieu rafraichissant en été, attention au choix des plantes : pas de palmiers ou plantes trop exotiques, choisir des essences plus locales)	> espace convivial et festif, continuité avec la salle de spectacle à conserver
<b>Bureau administratif</b>	Non discuté	Prévoir un bureau fermé à l'étage

<b>Façade</b>	Ouverte sur la rue et la terrasse – Idée de la varangue/véranda végétalisée très appréciée	Ok mais vigilance sur Exposition Sud car chaleur très forte en été (réverbération route) Végétalisation terrasse suffisante ? Climatisation ?
<b>Terrasse</b>	Ouvrir le lieu vers l'extérieur avec la création d'une terrasse ombragée et végétalisée à l'emplacement du Coq  Continuité avec l'ambiance « végétal » entre l'intérieur et l'extérieur	Circulation vers le jardin à l'arrière ?? accès au jardin à l'arrière important pour l'été car offrira un espace plus ombragé et plus frais que celui côté route
<b>Petite cuisine</b>	Installer un petit espace cuisine aux normes pour petite restauration (tapas, goûters...)	Ok Normes à préciser pour ce type d'usage
<b>Réserves</b>	A proximité des espaces cuisine et bar	Un accès côté rue (façade Est) pour livraisons (cf scenarii 1 et 5) à envisager
<b>WC</b>	3 WC non sexués dont un PMR Accessibles depuis bar et depuis salle de spectacle	ok
<b>Bar</b>	jeux à disposition, l'affichage des événements du bourg, des journaux locaux, petites annonces	> Espace point numérique / service infographie pertinent?
	Différentes options d'escaliers (privé/public dans un coin/public double escalier central)	L'étage doit pouvoir rester accessible au public pour permettre des usages variés.  Toutefois, préférence pour l'escalier dans le coin car le double escalier central prend beaucoup de place

<b>Activité spectacle/bal &gt; RDC</b>	<b>Programmation architecturale envisagée</b>	<b>Avis/ajouts des élus</b>
<b>Ambiance</b>	Peintures murales conservation des peintures de Masutti > reprise des couleurs rétro des fresques pour cohérence + style récup/rétro/banquette + allusion cabaret / plantes	ok
<b>Usage concert, spectacle, bal</b>	Insonorisation extérieure et bonne acoustique intérieure + régie/lumières	ok
	Pb scène trop petite pour groupe de musique	agrandir la scène pour accueillir musiciens/acteurs (avec rangement en dessous ?)
	importance des loges pour un accueil de qualité pour les artistes	Ok, douches et WC selon budget restant
	Accès scène pour acteurs/musiciens à mobilité réduite ?	possibilité d'investir dans une plateforme élévatrice pour les PMR
<b>Usage projections</b>	vidéoprojecteur et un écran rétractable pour projections (films, match)	ok
<b>Usage Polyvalent (ateliers, salle de réunion...)</b>	importance de créer des espaces de stockage pour le matériel (tables et chaises, matériel des ateliers, panneaux amovibles, accessoires théâtre...)	à gagner sur l'extérieur pour éviter de trop empiéter sur la capacité d'accueil du lieu et conserver ses volumes

<b>Accès au jardin à l'arrière</b>	Non discuté en conseil participatif	Espace qui pourrait permettre des après-midi contes/spectacles vivants avec les enfants + espace plus frais en été que la terrasse exposée plein sud.... Prévoir un accès au jardin à l'arrière
------------------------------------	-------------------------------------	---

Etage	Programmation architecturale envisagée	Avis/ajouts des élus
<b>Logement</b>	Pas consensus : - 2 groupes sur 4 pensent qu'il faut réserver l'étage à un logement de fonction OU - 2 groupes sur 4 pensent qu'un logement n'est pas souhaitable car ne permet pas tous les usages OU - 1 de ces groupes propose une alternative (= studio d'appoint)	> prévoir un logement d'appoint (pour le responsable, pour location ponctuelle touristes, pour artistes...), avec un accès extérieur, pas sur tout l'étage
<b>Usage cosy-working Et Usage ateliers</b>	Pas consensus selon groupes: suppression de l'Espace cosy/librairie et espace atelier à l'étage OU possibilité de mettre de l'Espace cosy/librairie et espace atelier dans la pièce de devant en RDC (14m carrés, jugé suffisant) avec cloison coulissante OU Maintenir à l'étage un espace cosy/calme/librairie + un espace atelier/jeux vidéos + un studio d'appoint	> il faut attirer de la clientèle variée pour la pérennité économique du lieu, donc important de préserver des espaces d'activités diverses.  > L'étage peut permettre une polyvalence d'usage pour ces activités
<b>Extension du café sur une mezzanine à l'étage</b>	Idée architecturalement intéressante mais l'idée d'ouvrir le bar à l'étage ne paraît pas pertinente pour certains participants : cet espace serait sous-utilisé vu l'espace bar en bas (intérieur + terrasse) déjà suffisant.	Espace mezza intéressant mais comment éviter le bruit qui monte du bar au sein de l'espace cosy ? la surface de bar n'est pas déjà suffisante en bas ?

Rq : notion de « tiers-lieux » ne fait pas sens pour les participants d'où préférence pour les termes suivants: espace cosy/librairie (=lieu calme où lire et travailler), espace atelier toutefois, à noter que ce type de lieux correspond à une définition large d'un tiers lieux, qui n'est « ni la maison, ni le travail »

- **Discussion sur une contribution architecturale transmise par un membre du conseil participatif**

Proposition transmise directement à l'architecte avec 2 bars accessibles côté salle et côté café. L'architecte explique que cette configuration est difficile à envisager car cela déplace les toilettes face à l'entrée (pas très agréable) + présence d'une fresque derrière le bar proposé dans la grande salle.

- **Intervention de M.Rouzaud sur les points de blocage : accès au jardin et loges de la salle de spectacle**

Les tableaux de synthèse ont été transmis à l'architecte. Ce dernier a pu identifier plusieurs points de blocages :

**- les loges telles que dessinées sur les précédents scénarii ne peuvent être maintenues :**

La parcelle dont est propriétaire la mairie dispose d'une servitude de passage d'une largeur de 1m pour accéder depuis l'extérieur vers la scène. Elle jouit de cette servitude et n'est donc pas propriétaire de ce foncier. Cette servitude est accompagnée d'un écrit de deux pages qui stipule que seul l'exploitant peut l'emprunter et que ce passage ne doit pas servir de stationnement. Donc impossibilité de garer un camion d'un groupe d'artiste le temps de décharger le matériel et impossibilité de faire passer un groupe ou des artistes de spectacle par cet accès etc...

La scène et des loges potentielles ne disposent donc pas d'accès direct depuis le domaine public puisqu'il s'agit d'une servitude privée et non pas publique. Qui plus est; un cheminement public doit respecter 1.40m , or la servitude n'est que d'1m. Il faut donc passer par la salle pour accéder à la scène.

**- l'accès au jardin est bloqué ou limité sur les précédents scénarii:**

Par ailleurs, le PLU impose soit de construire en limite de propriété, soit à un retrait de 2m. Construire une extension en limite de propriété bloque l'accès ensuite à l'espace vert et si on se tient à 2m de retrait on se retrouve avec des loges qui ne feraient que 2m de large sur une trentaine de m de long. Mais le problème est le même: On ne peut accéder à la scène ou à ses loges (assez improbables de 2m de large) que par la salle. Ce n'est pas possible par la partie où nous avons envisagé la rampe d'accessibilité PMR.

**- Un scénario (parmi trois) incluant une extension a été dessiné en tenant compte de ces points de blocage loges/accès au jardin (voir scénario 1 en annexe):**

Ces données sont apparues à l'architecte au stade de la mise au propre des scénarii. Il a alerté la mairie car cette condition supprime l'usage « théâtre » du café (car suppression de loges). L'usage de la scène reste possible pour des groupes de musiques, mais des loges restent utiles ne serait-ce que pour laisser les housses et étuis des instruments et un espace pour s'accorder.

L'architecte a donc dessiné une proposition d'extension incluant des loges et un espace de stockage à l'arrière du bâtiment, mesurant ainsi l'emprise minimale de cette extension qui se situerait sur la propriété voisine, appartenant à la SCI familiale Labrouillère. Ce dessin a permis d'avoir un support de discussion permettant aux élus de discuter de cette possibilité avec M. Pascal Labrouillère, participant au conseil participatif et membre de la SCI familiale concernée. Cette dernière a exprimé le fait qu'elle n'était pas intéressée par la vente d'une partie de leur terrain. Pascal Labrouillère, absent excusé à cette séance du conseil participatif, a prévu d'envoyer un courrier à l'ensemble du groupe pour information de la position de sa famille concernant ce projet (envoi effectué au lendemain de la séance).

Réactions :

Quelques personnes ont salué le bénéfice d'une telle extension pour le projet global, d'autres ont considéré qu'il fallait l'évacuer dans la mesure où le propriétaire n'était pas vendeur, d'autres ont suggéré que l'idée était bonne mais qu'elle ne devait pas bloquer le projet au vu de la position du

propriétaire, d'autres encore ont envisagé des solutions intermédiaires (accès demandé au voisin lors d'évènements ponctuels). La majorité ne s'est pas exprimée.

### **19H30 – 20H30 : PRESENTATION DES AUTRES NOUVEAUX SCENARII PAR MONSIEUR ROUZAUD & JEU DE ROLE**

- Présentation des 3 scénarii complets par M.Rouzaud et distribution à chaque membre (annexe)
- Présentation du jeu de rôle et distribution de fiches-personnages (responsable du bar, agent d'entretien, coordinateur d'activités, musicien, client habitué, touriste de passage, habitant souhaitant animer un atelier, artisan souhaitant exposer...)
- En campant le rôle attribué, chaque personnage a dû préciser ces besoins et usages sur le lieu et identifier, parmi les scénarii, les éléments y correspondant au mieux

>> par manque de temps, le jeu de rôle n'a pas pu être mené à son terme. Il sera éventuellement repris à la prochaine séance.

### **20H30 : FIN DE LA SEANCE**

# ANNEXES





